

Ce choix d'habilitation est uniquement fondé sur les réponses aux questions posées par le logiciel Habilitio.

A bientôt sur [Habilitio](#) et sur le site [MvFormateur](#)

Votre titre d'habilitation devrait être : B0/H0V/BF-HF-Chargé de chantier

Durée de la formation : 1,5 jours soit 7H + 1,5 jours pour l'obtention du titre AIPR encadrant

B0/H0V : Cette combinaison de titre permettra à son titulaire de réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique basse et haute tension (BT, HT)

BF-HF : Être capable d'effectuer des travaux d'ordre non électrique à proximité d'une installation, d'un ouvrage ou de canalisations enterrées (BT,HT)

Chargé de Chantier : La mention Chargé de chantier assure à son possesseur la responsabilité de la bonne exécution du chantier mais également la responsabilité de la sécurité de ses exécutants et des tiers

AIPR encadrant/concepteur : L'AIPR est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. C'est la preuve que vous vous êtes assurés des compétences et des connaissances de vos salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Toutes actions électriques est interdite

Les documents que votre entreprise doit vous remettre sont :

Titre d'habilitation, titre AIPR

Les EPI indispensables sont :

Voici un lien de fournisseur : <http://www.catuelec.com/>

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		